

### LES CLUBS ADHÉRENT

# 31,31 %

de taux de réponses

Donner aux Clubs les moyens de se structurer est aujourd'hui l'une des priorités de la Fédération Française de Tir à l'Arc. Avant de définir les actions à mettre en place au service du plan de structuration des clubs, un état des lieux était indispensable.

Sur 1600 questionnaires envoyés en décembre 2002, 501 réponses ont été retournées au siège de la Fédération, soit un taux élevé de réponses de 31,31% qui concernent 18 940 licenciés (34% des licenciés de la FFTA).

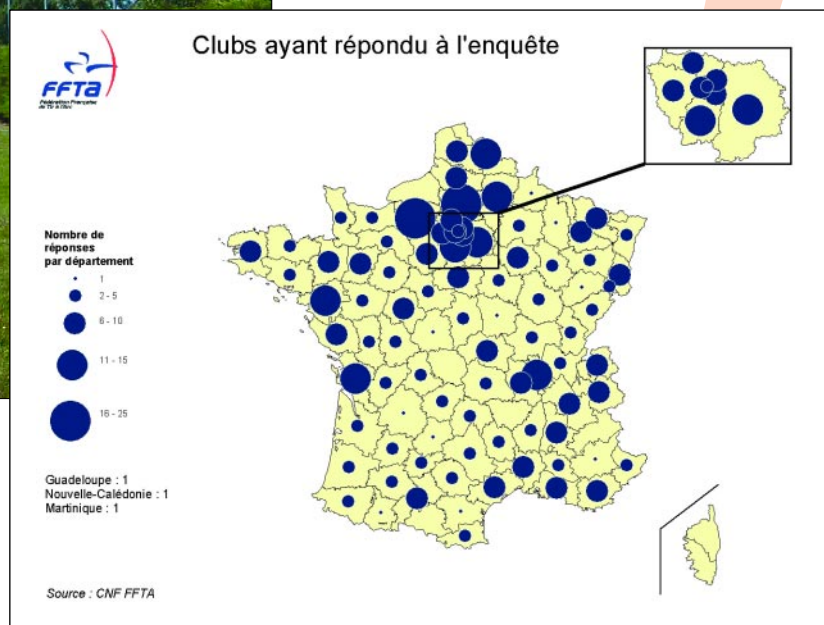
La moyenne des effectifs des clubs ayant répondu à cette enquête est de 40 licenciés, très proche de la moyenne nationale située à 33 licenciés par structure.

Ces chiffres sont donc doublement représentatifs :

- ➡ sur le nombre de réponses,
- ➡ sur le nombre de licenciés représentant ces structures.



Les installations de la SGTA à Angers



**25 %**  
des clubs disposent  
d'une salle spécifique

	Salle spécifique	Salle non spécifique
% des clubs	25 %	75 %
Dimensions (m)	12 X 25	19 X 35
Chauffage	85 %	75 %

### Salle

Elle appartient le plus souvent à la municipalité. L'activité se pratique dans un gymnase (50%) ou dans une salle polyvalente (9%). Cette installation est donc partagée avec d'autres associations. Il est facile de stationner (80% des clubs ont plus de 10 places de parking) et l'accès aux personnes à mobilité réduite est facilitée (86%).

Le club propose trois jours d'ouverture sur une durée de 8 heures hebdomadaire.

Les utilisateurs de salles spécifiques bénéficient de créneaux permanents dans 27 % des cas.

Elles disposent toutes d'équipements annexes, vestiaires (60%), local de rangement (85%), de sanitaires (95%). Les salles de réunions (30%) de même que les bureaux (21%) sont plus particulièrement associés aux salles spécifiques.

La ciblirie est composée d'un mur de tir d'une largeur moyenne de 12 mètres, quelques cibles mobiles sont disponibles. 18% de clubs ne possèdent pas ces dernières.



Le Centre Régional de Compiègne

Il est fait recours à un éclairage spécifique. Cette installation est fixe dans 70% des cas, et doit être installée avant chaque séance pour 23% de clubs.

44 % des clubs organisent une compétition dans leur salle d'entraînement.

**88 %**  
des clubs disposent  
d'installations extérieures

### Extérieur

#### TERRAIN PLAT

Les clubs de tir à l'arc disposent en grande majorité d'installations pour la pratique extérieure (88%), notamment pour le tir olympique et fédéral. Elles appartiennent généralement à la municipalité.

Ces installations extérieures sont libres d'accès dans 73% des cas (un adulte peut y accéder et pratiquer seul), avec des créneaux horaires (69%). Dans les autres cas, elles sont accessibles 8 heures par semaine réparties sur trois jours.

Les terrains sont accessibles aux personnes à mobilité réduite pour 72%. 60 % des clubs ne peuvent pas accueillir de compétitions sur leur terrain. Toutefois 29 % peuvent disposer de 12 à 14 cibles.

#### Equipements annexes :

- Vestiaires (19%)
- Local de rangement (52%)
- Sanitaires (37%)
- Salle de réunions et bureaux proches du terrain (21%)
- Parking de plus de 10 places (60%)

#### JEUX D'ARC

14% des clubs utilisent un Jeu d'Arc pour la pratique traditionnelle notamment en Île de France et en Picardie, appartenant à leur municipalité pour la grande majorité.

43% de ces jeux disposent de deux allées. Celles-ci sont rarement couvertes.

#### Distances les plus souvent aménagées

Distance (m)	Nombre de blasons
90	2
70	3
60	2
50	4
30	4
20	4

**20 %**  
des clubs possèdent  
un parcours permanent

*Répartition par spécialité*

Campagne	27 %
Nature	35 %
Tir 3D	11 %
Non spécifié	27 %

**Parcours**

27 % des clubs disposent d'installations permettant les pratiques de parcours, et 20 % ont à leur disposition un terrain permanent. Néanmoins la fréquence d'utilisation reste confidentielle puisque seuls 17 clubs ont accès tous les jours à ce terrain de parcours et 21 clubs pratiquent plus de 8 heures par semaine. Les compétitions se déroulent sur ces terrains.

22 % des clubs disposent à la fois d'un parcours et d'une salle.



Notons que les licenciés de 15 clubs n'ont pas accès à une pratique en salle.

75 % des clubs pratiquant les spécialités " Tir Nature " et " Tir 3D " proposent le tir en salle à leurs adhérents.



**STRUCTURATION**

**83 %**  
des clubs organisent  
l'accueil des adhérents

Les clubs sont situés en zone urbaine (57 %). Ils sont gérés par un bureau de plus de 6 personnes, mais n'ont pas de comité directeur (50 %).

Ils assurent parfois une permanence téléphonique (36%).

L'accueil pendant les heures d'ouverture des clubs est réalisé par les dirigeants (83%), sinon par les archers.

Ils disposent d'un règlement intérieur (86%) diffusé aux adhérents sur un document spécifique et par voie d'affichage.

**Les commissions**

Peu de clubs sont organisés en commissions. Néanmoins 23% déclarent posséder une commission jeune.

**77 %**  
des clubs organisent  
au moins une compétition  
officielle par an

**Rencontres amicales et compétitions**

69% organisent deux rencontres amicales annuelles de tir en salle et 28% de tir fédéral .

77% organisent également des compétitions officielles chaque année à raison d'une seule pour 34% voire de deux pour 36%.

**Critères d'appréciation d'une compétition**

(les plus souvent cités)

- La convivialité
- Les équipements
- Le nombre de participants
- Le niveau sportif

**Critères pour dresser le bilan sportif du club**

Le nombre de participants du club aux différentes compétitions et le nombre de participations en compétition réalisées par le club sont les deux premiers critères mis en évidence pour dresser le bilan sportif du club

- Nombre de participants aux compétitions
- Nombre de participations
- Place des archers dans les classements
- Les qualifiés aux Championnats de France
- Podiums lors de ces Championnats

SPECIALITES	%
Tir en salle	72
Tir Fédéral	37
Tir à 70 m	27
Tir en campagne	17
Tir 3D	13
Tir nature	12
Tir Beursault	11

## Encadrer la pratique

Une séance est appréciée en fonction de :

- La compétence de l'encadrement
- L'ambiance de la séance
- Les horaires
- L'accessibilité
- L'adaptation du matériel
- Le suivi des archers
- L'Homogénéité du groupe.

Les clubs organisent aussi des séances d'initiation pour les publics extra fédéraux (centres de loisirs, écoles, portes ouvertes).

**86 %**  
des clubs proposent  
au moins une initiation

Services proposés aux adhérents du club

Cycle	% de clubs	Uniquement celui-ci
Initiation	86 %	18 %
Entraînement	68 %	3 %
Aucun service	7 %	

## Pratique de loisir et animation

87 % des clubs font une place aux non-compétiteurs.  
98 % organisent des moments de convivialité.

Les adhérents se retrouvent autour d'un repas ou à l'occasion d'une situation de tir, par exemple : Saint Sébastien, galette des rois, tir à l'oiseau, tir de Noël.

**87 %**  
des clubs organisent  
des animations  
pour leurs adhérents

## Projet de club

57 % de clubs déclarent avoir un projet. Il est diffusé le plus souvent au cours d'une réunion, mais aussi au travers des affichages. Il fait rarement l'objet d'un document spécifique.

Il s'adresse aux adhérents (38%), mais aussi aux partenaires institutionnels (15%), aux structures fédérales (7%) ainsi qu'aux structures privées (7%).

**57 %**  
des clubs ont un projet

## Promotion et communication

93 % des clubs réalisent des actions de promotion. Elles ont lieu lors de portes ouvertes (83%) ou par voie de presse (63%), mais rarement par affichage.

91% des clubs disposent d'un panneau d'affichage. Il contient les informations relatives à la vie sportive, à la vie fédérale, à la formation des cadres et à la vie interne.

On y retrouve " La Lettre aux Clubs ", lieu essentiel de sa diffusion puisque très peu de licenciés la consultent sur Internet (8% des clubs).

**93 %**  
des clubs réalisent des  
actions de promotion

**LE TIR EN CAMPAGNE :**  
Discipline allant de la précision et l'adaptabilité, d'évaluation des situations en fonction de la configuration du terrain et du matériel.

**LE TIR NATURE ET LE TIR 3D :**  
Ces deux disciplines sont proches puisqu'elles se pratiquent dans la nature. Le tir nature est une discipline où l'archer doit tirer à l'arc sur des cibles naturelles, à l'instar de deux flèches de 30 mètres de haut sur un terrain de tir.

**SECURITE RESPECT CONVIVIALITE LE CODE DE CONDUITE DE CLUB :**  
Pratiquer son sport favorise tout d'abord le respect de l'environnement, ainsi que la sécurité de tous. Nous vous invitons à respecter ces règles de conduite.

**maîtrise précision équilibre**

sur nos 1800 clubs, il y en a forcément un pour vous !

FFTA  
Fédération Française de Tir à l'Arc  
20050101 rue de France  
92301 Neuilly-sur-Seine Cedex  
Tél : 01 43 12 12 25 - Fax : 01 43 04 22 48  
Internet : www.fft.fr - e-mail : ffta@fft.fr

